

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 397

Lundi 11 Mai 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Peggy DICKENS, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 17 h 30

SUIVI	
Prochain BEx	Le lundi 18 Mai à 17 h 30 en distanciel

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Demande d'Agrément	<p>CORS' AVENTURE est une SARL qui a été créée en 1990. Elle se situe à Eccica Suarella en Corse. Cette structure a déjà été adhérente à la FFCK au moins de 1993 à 2015.</p> <p>Cors'Aventure fait partie des structures rencontrées lors du déplacement de la FFCK en Septembre.</p> <p>La société est spécialisée dans les sorties de canyoning mais propose également des sorties en kayak de mer et de la location de kayak et paddle.</p> <p>→ Validation de l'agrément par le BEx</p>
2. Conseil Fédéral	Le Conseil Fédéral aura lieu le 6 juin, en distanciel. Les sujets abordés seront les règlements sportifs 2021-2022, les présentations de l'enquête Club Covid-19 et du plan de reprise. L'ordre du jour sera défini lors du prochain BEx.
3. Assemblée Générale	Il ne semble pas possible de maintenir une Assemblée Générale au 20 juin ainsi que les conseils des territoires prévus au même moment en présentiel. De nombreuses incertitudes demeurent portant sur la possibilité de se déplacer à plus de 100 km, la réservation des salles, des hébergements et de la restauration, et la possibilité des transports pour les territoires ultramarins. En raison de cette situation exceptionnelle, il semble nécessaire de repousser cette Assemblée Générale présentielle à une date ultérieure.
4. Formation des entraîneurs EF3	La filière fédérale de formation des entraîneur-e-s est aujourd'hui constituée de 2 niveaux de formation (EF1 et EF2). Elle est complétée par la formation DE JEPS que la FFCK met en œuvre en partenariat avec le CREPS de Toulouse.

	<p>Il parait aujourd’hui important de finaliser le parcours Fédéral de formation des Entraîneur-e-s de la FFCK en créant un EF3. Ce diplôme a pour finalité de perfectionner les savoirs, savoirs faire et savoirs être d’entraîneur-e-s ayant déjà une expertise de l’entraînement.</p> <p>Le volume identifié pour cette formation est de 10 jours (Soit 70 heures). Le financement de cette formation sera assuré par les fonds de la formation professionnelle.</p> <p>Proposition : Le Bureau Enseignement formation propose de créer le diplôme « Entraîneur-e Fédéral Niveau 3 » sur la base du règlement proposé.</p> <p>→ Validation par le BEx pour ce parcours Fédéral de formation,</p>
<p>5. Système de gestion des Structures « Mon Asso Facile »</p>	<p>La fédération travaille sur la digitalisation de ses services pour simplifier et faciliter la vie des dirigeants dans leur gestion quotidienne. Après avoir travaillé sur des outils pour l’organisation de manifestation loisirs (Plateforme Njuko), pour la gestion des activités touristiques (CanoeGO), pour l’achat de matériel adapté (e-shop), nous nous sommes orientés vers les outils à destination des Dirigeants des clubs.</p> <p>Les dirigeants des clubs passent beaucoup de temps à gérer les tâches administratives plutôt qu’à se concentrer sur les activités et les actions à mettre en place au sein de leur association. Le secteur « Développement et Formation » a été contacté par la MAIF pour prendre connaissance de l’outil « Mon Asso Facile ».</p> <p>Mon Asso Facile est un outil numérique développé par la société « Assoconnect » dont la MAIF est partenaire et qui offre une multitude de services aux dirigeants dont le but est de leur simplifier leur quotidien. Cette une plateforme disponible en ligne qui propose les modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la communauté des adhérents / pratiquants au sein du club : gestion des coordonnées, gestion de l’adhésion • Gestion comptable, automatisation des Bilans et Comptes de Résultat, liaison avec compte bancaire, • Envoi de mails en masse en respectant la RGPD, • Création de site internet, • Outils collaboratifs. <p>Plusieurs Clubs utilisent déjà cet outil et trouvent celui-ci très adapté à l’utilisation associative. La signature d’une convention de partenariat permettrait une réduction sur l’adhésion, pour les clubs.</p> <p>→ Validation par le BEx pour ce partenariat, Pour le deuxième point à la proposition, il propose de repousser la décision au regard de l’intérêt des structures pour ce nouveau produit disponible.</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF

<p>2. Etude de l'enquête Club-Covid 19</p>	<p>L'enquête a été diffusée le vendredi 24 avril et après 8 jours, nous avons 500 réponses, composées de 388 structures affiliées, 25 membres agréés, 35 CRCK et CDCK, 3 structures non-membres de la Fédération.</p> <p>Le BEx se félicite du taux de réponse sur cette enquête et remercie tous les dirigeants pour leurs retours, dans cette période compliquée.</p> <p>Une première question était posée sur la trésorerie disponible des structures. Si une vingtaine d'entre elles sont soit en limite de cessation de paiement ou à 1 mois, il y a une quarantaine de structures à 2 mois, 80 à 4 mois, 120 environ à 6 mois et une centaine à un an ou plus.</p> <p>Si la grande majorité des structures estiment avoir des pertes mensuelles inférieures à 5 k€, une cinquantaine de structures annoncent des pertes entre 5 et 10 k€ et une autre cinquantaine de structures annoncent des pertes de de 10 à 20 k€ pour les mois de juillet et d'aout. Enfin, une vingtaine de structures annoncent une perte de 20 à 50 k€ pour ces mois d'été.</p> <p>183 structures ayant répondu à cette enquête, sont employeuses de 1 à 5 salariés, pour 202 n'ayant recours qu'à des fonctions bénévoles. Une analyse plus fine a permis de faire le point sur les différents modes d'activités pendant la phase de confinement (chômage partiel, mise en congé, télétravail). Enfin les attentes de ces structures par rapport à la Fédération sont en grande majorité des outils de communication sur les respects des règles sanitaires et la mise en pratique de l'activité, pour des flyers vis-à-vis des partenaires et des pratiquant par rapport à cette situation sanitaire, et dans un niveau de demande plus faible, un soutien vis-à-vis des collectivités territoriales, un accompagnement vis-à-vis de l'emploi, des tarifs préférentiels pour de l'achat de matériel et enfin un accompagnement financier et juridique.</p> <p>Le Bex remercie les services pour cette enquête et l'analyse qui en a été faite. En fonction du maintien du chômage partiel et des incertitudes sur la saison estivale à venir, Le BEx pense qu'une nouvelle enquête en octobre, pourrait être souhaitable.</p>
<p>2. Plan de reprise</p>	<p>Suite au discours du Premier Ministre de cet après-midi, et le communiqué interministériel sur la reprise des activités, celle-ci se fera très progressivement tout en conservant les règles sanitaires. Des assouplissements de ces règles seront peut-être proposées dans trois semaines, sur les départements en vert. L'île de Mayotte reste confinée. Les trois points définissant le classement d'un département en vert ou en rouge reste la circulation du virus, la capacité sanitaire en nombre de lite de réanimation et la capacité en Test PCR.</p> <p>Les mesures gouvernementales et les aménagements à la pratique imposés par le contexte sanitaire, pour la reprise des activités de canoë kayak, sous réserves de l'abrogation des arrêtés d'interdiction de navigation des préfets et des autorisations municipales à la pratique sur les lacs, les étangs, les cours d'eau et l'accès aux plage en dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique sur sites et parcours sécurisés et autorisés, • Limiter le temps de présence à la pratique, « Just paddle ! » • Pour les pratiques maritimes, uniquement lorsque l'accès à la mer peut se faire en dehors des plages (local associatif, club, espace délégué) ou bien lorsqu'une décision locale autorise l'accès à la mer par la plage. • Navigation de front pour les groupes (embarcations individuelles), • Adaptations pour une gestion individuelle de la sécurité,

	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution individuelle, si possible, des matériels et EPI, • Auto-équipement des pratiquants, • Pour le matériel de prêt, séchage complet ou nettoyage entre chaque utilisation, • Navettes vers les points de départ / arrivée réalisées par les pratiquants avec leurs véhicules personnels, • Tenue d'un registre de recensement des personnes accueillies.
--	--

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Relevé de décision de la Commission de discipline sur deux cas	Deux cas ont été étudiés par la Commission de Discipline de première instance avec une prise de sanction à l'encontre des contrevenants. L'un des cas fait l'objet d'un appel de la part du licencié qui nécessitera la saisie de la Commission d'Appel.
2. Information	Etat des licences au 7 mai 2020 25 422 licences au lieu de 29 147 au 7 mai 2019 avec une perte de 2485 Licences Canoë Plus. Nous sommes en 2020 à 704 membres affiliés ou agréés.
3. Information marathon de l'Ardèche.	Le partenariat entre la FFCK et le club organisateur du marathon de l'Ardèche se renforce. Au cours des échanges, compte tenu de la situation particulière liée au Covid19, sont abordées les questions de calendrier compte tenu du report de nombreuses compétitions, de communication, d'organisation, de gestion des inscriptions, de participation des compétiteurs étrangers, d'inscription au calendrier international.

Fin du BEX à 20 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

